

ELÈVES EN HORAIRES AMÉNAGÉS

► ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Questions / Réponses



© Marie Pétry

1. A quel âge mon enfant peut-il entrer dans le dispositif Horaires Aménagés (HA) ?

► À partir du CE1 pour la musique et du CE2 pour la danse (classique et contemporain).

2. Comment se passent l'admission, les tests ?

► Les tests CE1 musique et CE2 danse sont organisés par la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale d'Indre-et-Loire (DSDEN). L'inscription à ces tests se fait directement auprès de la DSDEN d'Indre-et-Loire.

► Pour les CE1 (musique) et CE2 (danse), il s'agit d'une séance collective, qui permet d'observer les élèves en situation d'apprentissage au sein d'un groupe, suivie d'un entretien.

► Pour les entrées en CE2, CM1 et CM2 (musique), l'élève passe un test de Formation Musicale, et un test d'instrument suivi d'un entretien.

► Pour les danseurs CM1 et CM2, il s'agit d'une mise en situation sous forme d'une séance collective suivie d'un entretien.

3. Est-il recommandé de faire de l'éveil musical pendant le CP en prévision de l'inscription en HA CE1 musique ?

► La pratique de l'éveil musical n'est pas un préalable requis pour l'admission en CE1 HA, puisqu'aucune connaissance particulière en musique n'est exigée pour les tests.

4. Est-il recommandé de faire de la danse pendant le CE1 en prévision de l'inscription en HA CE2 danse ?

► La pratique de la danse n'est pas un préalable requis pour l'admission en CE2 HA, puisqu'aucune connaissance particulière en danse n'est exigée pour les tests.

5. Quelle école pour les dispositifs Horaires Aménagés ?

► Les élèves admis doivent fréquenter obligatoirement l'école Francis Poulenc en CHAM/D (classes à Horaires Aménagés en musique et danse). Les plages horaires des cours d'Horaires Aménagés sont exclusivement réservées aux élèves scolarisés à l'école Francis Poulenc. C'est une école publique qui accueille environ 160 élèves répartis en 6 classes. Elle est située dans l'enceinte du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Tours.

► Le CP est la seule classe qui n'est pas à Horaires Aménagés et accueille des élèves du quartier.

► En CE1 : uniquement HA musique.

► À partir du CE2 : HA musique ou danse.

Selon les élèves admis aux tests d'entrée, les possibilités d'accueil ou le projet de l'école, les classes peuvent être en cours doubles.

6. Quels sont les horaires ?

► Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin : de 8h30 à 11h30
(accueil à partir de 8h20)

L'après-midi : de 13h30 à 16h30
(accueil à partir de 13h20)

Ces horaires permettent d'organiser l'emploi du temps en fonction des cours dispensés au Conservatoire.

Pour le périscolaire, voir question 18.



7. Les mercredis et samedis sont-ils libres ?

► Il n'y a pas d'école le mercredi ni le samedi, mais des répétitions d'orchestres. Certains cours de danse ont lieu les mercredis et samedis, donc certains élèves sont concernés par ces répétitions ou cours hors horaires réservés Horaires Aménagés.

► Par ailleurs, le Conservatoire organise régulièrement des auditions, concerts ou spectacles, qui peuvent avoir lieu le soir en semaine, et le week-end.

Ces activités demandent aux parents d'élèves une implication importante en termes d'organisation, de transport et de soutien de l'enfant.
Pour le périscolaire, voir question 18.

8. Quelles sont les formalités d'inscription à l'école Francis Poulenc ?

► Les inscriptions s'effectuent à l'école Francis Poulenc, à réception du courrier d'admission transmis par la DSDEN (avril-mai) pour les élèves qui auront été admis après le passage des tests.

Après avoir pris contact avec le directeur de l'école élémentaire (Tél. : 02 47 66 11 78), vous devrez, lors de ce rendez-vous, apporter les documents suivants : carnet de santé, livret de famille, justificatif de domicile, certificat de radiation de l'ancienne école.

Si vous habitez hors de la commune de Tours, un formulaire spécifique vous sera remis par le directeur, pour effectuer la demande de dérogation. Ce formulaire sera à retourner à la mairie de Tours, une fois complété.

9. Est-ce la même administration entre l'école Francis Poulenc et le Conservatoire ?

► Non, l'école Francis Poulenc dépend de l'Éducation Nationale (circonscription de Tours Centre), tandis que le CRR est un établissement d'enseignement artistique géré par la Ville de Tours.

► Pour cette raison, les familles doivent accomplir les formalités d'inscriptions dans les deux établissements.

► Les familles sont donc tenues de prévenir les deux établissements notamment en cas d'absence de l'enfant.

10. L'école organise-t-elle un accueil des nouveaux élèves ?

► Si les conditions le permettent, pour découvrir l'école et commencer à prendre quelques repères, une visite est proposée à tous les nouveaux élèves et leurs parents au mois de juin. Le Conservatoire, quant à lui, organise une visite en tout début d'année scolaire.

11. Comment est organisé l'emploi du temps de mon enfant pendant l'année scolaire ?

► Les emplois du temps sont élaborés par le Conservatoire en concertation avec l'école Francis Poulenc.

Certains cours sont collectifs (Formation Musicale, orchestre, chant choral, danse), d'autres sont individuels (pratique d'un instrument).

Les cours au Conservatoire débutent environ une semaine après la rentrée des classes.

Chaque enfant reçoit un emploi du temps individuel pour ses cours au Conservatoire. À titre indicatif, un enfant de CE1 passera sur le temps scolaire environ 3 heures par semaine au Conservatoire. Cet exemple n'inclut pas le travail personnel quotidien que l'élève doit fournir en instrument et en formation musicale, ou certaines pratiques collectives (voir question 7).

Afin de veiller au plein épanouissement des élèves dans ce dispositif HA, il est recommandé aux familles de limiter autant que possible les activités extérieures.

12. Est-ce qu'il est possible de suivre le cursus musique et danse en même temps en Horaires Aménagés ?

► Non : Le cadre des HA libère un nombre d'heures de l'Éducation Nationale qui ne permet pas de suivre 2 cursus en Horaires Aménagés. Le 2^{ème} cursus peut-être suivi en Hors Temps Scolaire (HTS).

13. Comment s'effectuent les déplacements entre l'école et le Conservatoire ?

► L'école élémentaire se situe dans un espace clos et sécurisé à proximité immédiate du Conservatoire. Les déplacements pour les cours collectifs sont encadrés par des surveillants du Conservatoire.

Pour les cours individuels ou en petits groupes, les enfants ne sont pas accompagnés mais reçoivent des consignes très précises en début d'année scolaire. Les enseignants de l'école et du Conservatoire veillent également à ce que les horaires soient respectés.

14. Les parents doivent-ils prévenir l'école lorsqu'il y a des manifestations au Conservatoire, et inversement ?

► Ce n'est généralement pas nécessaire, la communication de toutes les actions est coordonnée.

15. Le programme scolaire est-il le même que celui des autres écoles ?

► Le programme scolaire est le même que celui des autres écoles. La scolarité devant faciliter la réussite de tous les élèves, les enseignants construisent des programmations de cycles en prenant en compte la spécificité des classes à Horaires Aménagés. (<http://education.gouv.fr>).

► La situation géographique de l'école Francis Poulenc et le projet d'école porté par l'équipe enseignante permettent de diversifier les propositions d'actions éducatives : École et Cinéma, classes ateliers environnement à la Charpraie, actions éducatives proposées par la Ville de Tours.



16. Qu'implique le projet HA pour l'enfant et sa famille ?

► L'emploi du temps particulier de cette école demande de l'autonomie, de l'organisation et la faculté de s'adapter à un enseignement qui concilie apprentissages scolaires et apprentissages artistiques.

► Un soutien des parents pour la mise en place d'une organisation dans le travail quotidien est nécessaire. Si le besoin s'en fait sentir, une aide personnalisée pourra être proposée à votre enfant par les enseignants de l'école Francis Poulenc.

Pour suivre le cursus HA de façon harmonieuse, l'enfant devra être motivé, car cette formation demande un investissement et une implication qui nécessitent un travail journalier, facilité par l'organisation des cours artistiques sur le temps scolaire.

Ainsi, si l'enfant n'est plus motivé par le projet des HA ou que son investissement est insuffisant, une réorientation en HTS et un changement d'école peuvent être proposés après concertation avec la famille.

Des réunions de concertation se tiennent régulièrement entre école et Conservatoire.

17. Quelle est la langue étrangère enseignée ?

► L'anglais.

18. Comment fonctionne le périscolaire ?

► Restauration scolaire : organisée par la Ville de Tours, les enfants sont accueillis en deux services dans le réfectoire situé dans les locaux du Conservatoire.

Accueil périscolaire :

- Il n'y a pas d'accueil périscolaire dans l'école le matin mais les enfants peuvent être pris en charge par **LIVELI** (Accueil de loisirs Mirabeau) à partir de 7h30. Les enfants sont conduits à l'école par un animateur pour 8h30.

- À partir de 16h30, vous pouvez inscrire votre enfant :

- à l'étude surveillée qui a lieu dans l'école de 16h30 à 17h30
- à l'accueil de loisirs Mirabeau, dès 16h30 ou à partir de 17h30 après l'étude, jusqu'à 18h30.



Des formulaires d'inscription à la restauration scolaire et à l'étude surveillée sont à votre disposition en juin à l'école.

Pour l'accueil périscolaire, le formulaire d'inscription est à retirer au mois de juin auprès de :

LIVELI

ILOT MIRABEAU TOURS, Accueil éducatif & Accueil de loisirs
15 Rue Gutenberg – 37000 TOURS
02 46 65 56 76
tours.secretariat@livel.fr

Pas d'internat proposé pour les élèves d'élémentaire.

19. Comment se passe l'entrée en 6^{ème} HA pour les élèves de CM2 HA ?

- Le passage du CM2 HA à la 6^{ème} HA n'est pas automatique.
- Les familles peuvent, si elles le souhaitent et si les Horaires Aménagés restent le projet de l'enfant, faire le vœu, au moment des formalités de passage en 6^{ème} sur le document distribué par l'école élémentaire, d'une demande d'inscription au 1^{er} cycle du lycée Paul-Louis Courier (6^{ème} à 3^{ème} HA).
- Après demande d'inscription, les élèves sont amenés à passer un test en Formation Musicale et instrument ou en danse afin que le CRR puisse émettre un avis concernant l'admission en 6^{ème} HA.



- L'admission est conditionnée :
 - au niveau de Formation Musicale qui ne saurait être inférieur au cycle 2 pour l'entrée en 6^{ème} des élèves musiciens,
 - un niveau de début de cycle 2 en classique ou contemporain est souhaitable pour le double cursus danse.
 - au nombre de places attribuées par l'Éducation Nationale pour les 6^{ème} HA.

Ainsi, en fonction du nombre d'avis favorables, l'effectif est établi selon un principe de représentativité, avec une priorité donnée aux pratiques collectives (Maîtrise et Danse). Dans la mesure du possible, cette même représentativité régit également l'équilibre des disciplines instrumentales entre elles.

- Les CHAM/D n'ont pas uniquement vocation à recruter les élèves sur leurs seules performances artistiques, mais à favoriser un enseignement artistique auprès d'élèves motivés, dans des classes où la mixité et la représentativité des différentes pratiques (instrumentales, vocales, chorégraphiques) sont assurées.



- La commission d'admission de la DSDEN se déroule généralement fin mai et admet les élèves ayant reçu un avis favorable du CRR en fonction des places disponibles (en veillant à une parité filles-garçons lorsque cela est possible).
- Les dossiers des élèves CM2 admis en 6^{ème} sont ensuite transmis par le directeur de l'école Francis Poulenc au proviseur du lycée Paul-Louis Courier.
- Les familles doivent alors procéder à l'inscription auprès du lycée Paul-Louis Courier.

Contacts

CONSERVATOIRE FRANCIS POULENC

2 ter, rue du Petit-Pré
37000 Tours
02 47 21 60 30
conservatoiretours.fr

ÉCOLE FRANCIS POULENC

2 ter, rue du Petit-Pré
37000 Tours
02 47 66 11 78